

Syndicat Intercommunal de
Fonctionnement et d'Investissement du
Collège et des Equipements Sportifs

S.I.F.I.C.E.S

**Nombre de Membres**En exercice : 8
Présents : 8

N° DCS 10/2026

OBJET :
Election du président du SIFICESDate de la convocation le :
07/04/2026Délibération transmise au représentant de
l'Etat le 27/04/2026Liste des délibérations publiée sur le site
internet du complexe sportif de l'Oumière
le 27/04/2026complexe-sportif-de-loumiere.com**DÉLIBÉRATION**
DU
COMITÉ SYNDICAL DU S.I.F.I.C.E.S**SÉANCE DU MERCREDI 22 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril, à dix-neuf heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du SIFICES.

Étaient présents les délégués suivants : M. Lionel ANDREZ, M. Bruno BÉCÈDE, M. David BOSCO, Mme Agnès DENIEAU, Mme Barbara DESNOYER, M. Charles LOGRADO, M. Sylvain NOUET, Mme Patricia PETIT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme Agnès DENIEAU a été désignée en qualité de secrétaire de séance (Art. L.2121-15 du CGCT).

Assistaient à la séance : M. Gilles MIRAMBEAU, directeur adjoint du collège "Le Pertuis d'Antioche" - Mme Stéphanie CAYROL, directrice du complexe sportif de l'Oumière.

N° 10/2026

ELECTION DU PRESIDENT DU SIFICES

Le comité syndical, sous la présidence de M. Bruno BÉCÈDE, Doyen d'âge des présents, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-2, L.2122-4 et L.2122-7,

Vu l'installation du comité syndical en date du 22 avril 2026,

Considérant qu'il a été procédé à l'élection du président au scrutin secret ;

Considérant qu'après trois tours de scrutin, l'élection a été acquise conformément aux règles de majorité prévues par le Code général des collectivités territoriales,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, PROCLAME

- **M. Lionel ANDREZ, élu président du SIFICES** et immédiatement installé dans ses fonctions.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Pierre d'Oléron, le 23/04/2026.

Le Président, Lionel ANDREZ